Demande de remboursement des frais scolaires

DATE LIMITE POUR RÉCLAMER : 31 DÉCEMBRE

Nom de l'élève :

Nom et adresse de la famille d'accueil :

Code postal : No. Téléphone :

AFS Interculture Canada rembourse uniquement les frais suivants :

- frais d'inscription scolaire obligatoires
- coûts des manuels scolaires non remboursés à la fin de l'année par l'école
- frais de transport scolaire (un aller-retour quotidien) obligatoires

1. **Joindre les factures <u>détaillées</u>**

2. **Inscrivez le total du montant réclamé :** _____

3. **N'oubliez pas les trois signatures obligatoires :**
 - ✓ l'élève : _____
 - ✓ un parent d'accueil : _____
 - ✓ un responsable AFS local : _____

4. **Veuillez indiquer votre choix :**

☐ Remboursement ☐ Chèque fait au nom de: _____

5. **Envoyez votre réclamation par courriel à mariejosee.english@afs.org**

N.B. : Les fournitures scolaires et l'uniforme sont aux frais de l'étudiant AFS